

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2023

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Evelyne SUBIT → procuration à Céline THEVENOUX
Isabelle VAUDRAY
Julien DOMBES
Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Claire CARTONNET

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 6 septembre 2023

2^{ème} point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Délibération CCPA pour subvention du fond de concours de la salle des fêtes → délibération

3^{ème} point : AFFAIRES SCOLAIRES

- Achat d'un ordinateur portable pour la classe CE1 et CE2
- Emploi d'une contractuelle à la cantine
- Prestataire de ménage à l'école

4^{ème} point : RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

- Modification du tableau des emplois permanents au niveau du secrétariat → délibération

5^{ème} point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Offre financière et technique des épandages de boues et étude techniques de la chambre d'agriculture
- Signalétique
- Devis enrobé secteur usine AGP et chemin de la Croisette.
- Mobilier urbain, barrières

6^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Achat volets roulants pour la maison des associations
- Gendarmerie - rénovation des sols de 2 appartements
- Salle des fêtes
 - retour du diagnostic de la structure
 - diagnostic amiante
 - planning des travaux
- Travaux église
- Intervention de l'entreprise sur la Fuite du toit de l'école

7^{ème} point : CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)

- Nouveaux tarifs déchèterie
- Adhésion au fonds local de replantation du Bugey
- Changement Led maison des associations, hall mairie - reconduction de la subvention.

8^{ème} point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

- Convention de servitude avec Enedis → délibération
- Renouvellement bail de location de terrain Charantonod Sud → délibération
- Contrôle des extincteurs
- Cuve à fioul du tracteur

9^{ème} point : DIVERS

- Relevé des compteurs du 9 au 20 octobre pour une facturation courant novembre Chasse baux communaux
- Cérémonie du 11 Novembre
- Repas des aînés
- Echo de Lhuis

I - Validation du compte-rendu de la séance du 6 septembre 2023

Compte rendu validé à l'unanimité

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Demande de fonds de concours auprès de la CCPA pour le projet de rénovation de la salle des fêtes

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes concernant l'accès PMR, l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et les travaux de restructuration intérieur, dont les travaux débiteront à partir de 2024, pour une durée d'environ 1 an, une demande de fonds de concours est sollicitée auprès de la CCPA au titre du fonds de concours généraliste n°2021-113 du 24 juin 2021.

Le coût prévisionnel des travaux et subventions attendues, établi selon le plan de financement ci-dessous, s'élève à 989 901 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT	
Etude/Maîtrise d'œuvre/Contrôle	113 470.00	Etat Fonds Vert / DETR / DSIL	395 960.00
Travaux énergie	318 636.00	Conseil Régional	100 000.00
Travaux autres	507 795.00	Conseil Départemental Equipement Proximité	148 485.00
Travaux imprévus (amiante) estimation	50 000.00	CCPA Fonds de Concours	117 374.00
		Conseil Départemental Transition Eco	63 727.00
		ADEME	?
		Autofinancement	164 355.00
Montant HT des dépenses	989 901.00	Montant HT des recettes	989 901.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de rénovation de la salle des fêtes, valide le budget prévisionnel des travaux ainsi que le plan de financement ci-dessus, et sollicite l'aide la CCPA au titre du fonds de concours généraliste mis en place par délibération communautaire n°2021-113 du 24 juin 2021 à hauteur de 117 374 €.

Vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

III - AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Achat d'un ordinateur portable pour la classe CE1 et CE2

L'ordinateur portable étant hors service, la commune a acquis un nouvel ordinateur portable pour la classe de la directrice pour un montant de 939,80 € (logiciels compris) à la société Synaps.

3-2 Emploi d'une contractuelle à la cantine

Suite au non-renouvellement de contrat d'une employée, à la demande de celle-ci, le poste sera pourvu jusqu'en janvier 2024 par une nouvelle personne contractuelle.

Monsieur Christian Conand arrive à 20h15

3-3 Prestataire de ménage à l'école

A partir de janvier 2024, le ménage des classes primaires sera effectué le mercredi et le samedi matin par un prestataire de service.

IV - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

4-1 Suppression et création de l'emploi permanent de secrétaire

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier l'emploi actuel de rédacteur contractuel à temps non complet, soit 28/35^{ème}, en augmentant de 7 heures soit 35/35^{ème} le temps de travail du poste pour permettre à l'agent l'occupant, d'approfondir les dossiers importants, et de gérer l'intégralité de sa fonction en adéquation avec le besoin du service.

- ⇒ Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,
- ⇒ Considérant qu'il n'y a pas l'avis du Comité Technique pour un contractuel,
- ⇒ Considérant la nécessité de modifier le poste actuel de rédacteur.

Il propose donc de supprimer l'actuel emploi de rédacteur à 28/35^{ème} et de créer un emploi identique à 35/35^{ème} à compter du 01 octobre 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un agent contractuel appartenant au cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux au grade de rédacteur relevant de la catégorie B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions complètes du poste de rédacteur.
La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide de supprimer le poste de rédacteur à 28/35^{ème} à compter du 01/10/2023 et de créer le poste de rédacteur à 35/35^{ème}, dit que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel comme le prévoit l'article 3-3-3 de la loi du 26/01/1984 modifiée et que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

4-2 Modification du tableau des emplois permanents au 18/10/2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 18/10/2023, afin de tenir compte des modifications horaires effectuées sur les postes des agents annualisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les modifications d'emplois, et adopte le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération et arrêté à la date du 18/10/2023.

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

V - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

5-1 Offre financière et technique des épandages de boues et étude techniques de la chambre d'agriculture

L'offre financière et technique est validée par le conseil municipal pour un montant de 7 574 € et de 1 377 € pour le suivi de l'épandage.

Madame Viviane VAUDRAY arrive à 20h35

5-2 Signalétique

La commune souhaite éviter les panneaux de signalétique disparates et refuse leur implantation sur le domaine public. Afin de remédier à cette situation, le conseil se prononce pour la mise en place d'une signalétique commune. Un groupe de travail doit auparavant prévoir les informations à flécher : lieux publics, commerces, services, artisans ... ainsi que les points d'implantation des poteaux.

Deux entreprises ont été contactées. Elles émettront des devis d'après les conclusions et les souhaits du groupe de travail.

5-3 Devis enrobé secteur usine AGP et chemin de la Croisette

Les devis des travaux de voirie les plus urgents avaient été votés lors du conseil précédent, et sont en cours de réalisation. L'intersection entre la montée des Certelles et la route d'Ansolin est à reprendre. Le conseil décide de remettre les travaux sur ce secteur au printemps. Les travaux de réfection des voies moins empruntées seront également prévus au budget 2024.

5-4 Mobilier urbain, barrières

Certains chasses roues en pierre sont cassés régulièrement, proches des endroits où des véhicules se garent. La commune prévoit la pose de barrières en fer forgé en protection des secteurs les plus exposés.

Devis Olivier Frères pour 6 barrières : 2 124 € TTC. La pose sera faite par l'entreprise Maçonnerie Vuillerod Rénovation : 986,40 € TTC.

D'autres barrières identiques seront installées vers la gare, en face de la maison des associations pour protéger la partie enherbée.

VI - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

6-1 Achat volets roulants pour la maison des associations :

2 volets roulants (1 pour la salle de bibliothèque et 1 pour la salle des associations) sont hors services. Ils seront bientôt remplacés par l'entreprise MCB pour un montant de 2 496 € TTC.

6-2 Gendarmerie - rénovation des sols de 2 appartements :

Actuellement, 2 appartements (1T3 et 1T5) sont en cours de rénovation.

C'est la SEMCODA qui gère les affaires immobilières de la gendarmerie. La prise en charge du « clos et du couvert » ne relève pas de la commune. En revanche, la réfection des sols est à la charge communale. Le conseil accepte la prise en charge des sols pour un montant TTC de 40 € le m² et souhaite vivement l'installation de nouveaux gendarmes sur la commune, du fait de logements rénovés.

6-3 Salle des fêtes

- **retour du diagnostic de la structure** : la charpente bois actuelle devrait supporter le futur plafond suspendu ainsi que la toiture. Au besoin, quelques pièces de bois seront renforcées.
- **diagnostic amiante avant travaux : Apres consultation de 3 entreprises** : Le conseil accepte le devis de l'entreprise « A vos diag » d'Ambérieu d'un montant de 1 170 €, chargée de faire les prélèvements nécessaires à l'établissement du diagnostic.
- **planning des travaux** : l'avant-projet sera étudié fin 2023. La consultation des entreprises commencera en janvier 2024. La salle ne sera plus louée à partir de mars 2024. Le mois d'avril permettra d'effectuer la préparation nécessaire au démarrage des travaux prévu en mai 2024.

6-4 Travaux église

L'entreprise Perronet a terminé la pose du placoplâtre marine ainsi que la peinture. Les joints et la peinture de la porte latérale sont également terminés. Le dispositif électrique avec 2 prises supplémentaires a également été revu ainsi que la pose d'un luminaire (côté porte latérale). Concernant la réfection de la toiture de l'abside (partie classée de l'église) le diagnostic de la DRAC n'est toujours pas parvenu à la mairie. De nouveaux rappels vont être lancés auprès des services concernés, car la réfection de la toiture est devenue une nécessité.

6-5 Intervention de l'entreprise sur la Fuite du toit de l'école

Le préau devant l'école provoquait des coulures d'eau, dommageables pour le bâtiment. Le problème a été pris en charge par une entreprise avec la pose d'un bandeau. A voir si cela règle le problème d'infiltration.

VII - CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)

7-1 Nouveaux tarifs déchèterie

PARTICULIERS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit

PROFESSIONNELS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	8€	13€	15€	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit

7-2 Adhésion au fonds local de replantation du Bugey

Ce dispositif vise à accompagner financièrement les propriétaires (publics ou privés) de parcelles forestières de plus de 0,5 ha, dans la réalisation des travaux d'entretien, de dégagement, de complément à la régénération ou de plantation. Le taux d'aide du dispositif est plafonné à 60% du montant des travaux, et ce, en prenant en compte les autres aides potentiellement perçues par les demandeurs. Le conseil se prononce pour l'adhésion de la commune de Lhuis à ce dispositif. Les propriétaires intéressés peuvent contacter la CCPA

7-3 Changement Led maison des associations, hall mairie - reconduction de la subvention

La subvention de 75% du montant des travaux est reconduite. Après l'école et la mairie, le conseil est favorable au passage en éclairage Led de la maison des associations, des toilettes publiques et du couloir de la mairie. Des devis vont être demandés.

VIII - GESTION DES AFFAIRES COURANTES

8-1 Convention de servitude avec Enedis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de travaux situés Certelles Nord, allée des Terrasses, ENEDIS a sollicité la commune, propriétaire de la parcelle cadastrée F 1537.

ENEDIS propose la signature d'une convention de servitude pour le passage en souterrain de 3m de câbles sur la parcelle F 1537, en vue des travaux d'amélioration de la qualité de desserte du réseau électrique de distribution publique.

Monsieur le Maire précise que cette convention est conclue à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de servitude, entre la commune de Lhuis et ENEDIS, pour la réalisation des travaux précités sur la parcelle F 1537 et autorise Monsieur le Maire, à signer la convention correspondante.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

8-2 Renouvellement bail de location de terrain Charantonod Sud

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par mail en date du 30 septembre 2023 Monsieur Bruno LAMBERT a fait savoir qu'il souhaitait renouveler la location des parcelles communales F1551, F1549 et F1546 d'une surface totale de 66 ares 34 ca, situées « Charantonod Sud » pour faire pâturer ses chevaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide de renouveler à M. Bruno LAMBERT à compter du 1^{er} novembre 2023, les parcelles communales F1551, F1549 et F1546, situées Charantonod Sud, d'une surface totale de 66 ares 34 ca, fixe le montant du loyer annuel à 79,10 €.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

8-3 Contrôle des extincteurs

38 extincteurs seront contrôlés, pour un montant de 1 733,76 € TTC.

8-4 Cuve à fioul du tracteur

La cuve à fioul nécessaire au tracteur de la commune est presque vide. Elle n'a pas d'évent et n'est plus aux normes. Le conseil est favorable à son remplacement avant remplissage. La cuve et le kit de pompage représentent un montant de 1 800 € environ (à prévoir au budget 2024).

IX – DIVERS

10-1 Relevé des compteurs du 9 au 20 octobre pour une facturation courant novembre

Les relevés des compteurs d'eau se sont déroulés du 9 au 20 octobre 2023. La facturation est prévue en novembre 2023.

10-2 Chasse baux communaux

Les baux communaux été signés par les deux sociétés de chasse.

10-3 Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie débutera vers la gare à 12h. Rassemblement au monument aux morts à 12h15, suivi d'un apéritif à la salle des fêtes. Toute la population est conviée.

10-4 Repas des aînés

Le repas aura lieu le 8 décembre 2023 à midi, à la salle des fêtes de Lhuis. Les personnes de la commune de plus de 72 ans intéressées doivent s'inscrire avant le 20 novembre 2023, de même que celles qui optent pour le colis.

10-5 Echo de Lhuis

Les associations ont été sollicitées, afin de donner des nouvelles de leurs activités. Les personnes qui souhaiteraient écrire un article sur l'histoire ou le patrimoine Lhuisards peuvent également participer. Les articles sont à renvoyer à mairie@lhuis.fr avant le 12 novembre.

10-6 Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu vendredi 12 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes.

Séance levée à 22h30

Date du prochain conseil municipal : vendredi 1^{er} décembre 2023 à 20h

Le Président
Emmanuel GINET



Le Secrétaire
Marie-Claire CARTONNET



Procès-verbal validé à la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2023